

Charte Éthique pour le Développement Durable à Destination des Équipes - Coupe Nationale Espoirs de Para Foot Adapté à 7 -

Préambule

Le Sport Adapté, tout comme la société dans son ensemble, fait face à de nombreux défis environnementaux et sociaux. En tant qu'acteurs du sport, nous avons la responsabilité de contribuer activement à la préservation de notre planète, tout en assurant une équité et une inclusion pour toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. Cette charte éthique a pour objectif de guider les équipes de Sport Adapté dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour un développement durable, notamment en prévision et pendant la CNE.

Article 1 : Respect de l'environnement

Nous nous engageons à réduire notre empreinte écologique à travers des actions concrètes dans nos pratiques sportives et organisationnelles. Cela inclut :

1.1 Gestion des déchets : Nous favorisons le tri sélectif, réduisons l'utilisation de produits jetables et privilégions des équipements réutilisables ou recyclables.

1.2 Optimisation des ressources : Nous encourageons l'utilisation responsable de l'eau, de l'énergie et des matériaux, en limitant le gaspillage et en privilégiant les alternatives écologiques dans la mesure du possible.

1.3 Mobilité durable : Nous incitons à utiliser des modes de transport respectueux de l'environnement pour les déplacements liés aux compétitions et entraînements.

1.4 Végétalisation des espaces : Nous encourageons et plaidons pour les initiatives visant à améliorer l'environnement naturel autour des installations sportives, comme la plantation d'arbres, la création d'espaces verts ou bien à participer à un programme de préservation de la biodiversité au niveau local.

Article 2 : Inclusion sociale et équité

Le Sport Adapté se doit d'être un vecteur d'inclusion et d'égalité des chances pour toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités physiques ou mentales. Nous agissons pour une société plus juste et plus solidaire :

2.1 Accès au sport pour tous : Nous favorisons l'accès à la pratique sportive pour tous les individus, en particulier les personnes en situation de handicap, sans distinction de milieu social, d'origine ou d'âge.

2.2 Accessibilité des infrastructures : Nous veillons à ce que toutes les infrastructures sportives soient accessibles, sécurisées et adaptées aux besoins spécifiques des athlètes, en respectant les normes d'accessibilité universelle.

2.3 Formation et sensibilisation : Nous nous engageons à sensibiliser nos équipes, nos athlètes et notre entourage aux enjeux de l'inclusion, de la diversité et du respect des différences, tout en encourageant la formation continue des encadrants aux pratiques inclusives.

Article 3 : Responsabilité sociale et éthique

Les équipes de Sport Adapté ont un rôle de modèle dans la société. Nous nous engageons à adopter un comportement éthique et responsable dans toutes nos actions, à l'intérieur comme à l'extérieur des terrains :

3.1 Esprit de fair-play : Nous respectons les principes du fair-play et agissons dans un esprit de respect mutuel, d'honnêteté et de solidarité, tant entre athlètes qu'avec l'ensemble des acteurs du sport.

3.2 Partenariats responsables : Nous privilégions des partenariats avec des entreprises et des organisations qui partagent nos valeurs de développement durable, d'inclusion et d'éthique.

3.3 Prévention et bien-être : Nous encourageons la pratique sportive de manière saine, en tenant compte des capacités et des limites de chaque personne. La santé et le bien-être des athlètes sont au cœur de nos préoccupations.

Article 4 : Sensibilisation et pédagogie

Nous croyons en l'importance de transmettre les valeurs du développement durable et de l'inclusion au plus grand nombre, et en particulier aux jeunes générations :

4.1 Éducation au développement durable : Nous intégrons les principes du développement durable dans nos programmes éducatifs, afin de sensibiliser nos athlètes et nos encadrants à l'importance de leur rôle dans la préservation de la planète.

4.2 Communication et partage des bonnes pratiques : Nous nous engageons à partager nos expériences, nos bonnes pratiques et nos initiatives en matière de développement durable avec d'autres équipes, clubs et institutions sportives.

Article 5 : Innovation et recherche de solutions durables

Nous encourageons la recherche de solutions innovantes pour intégrer pleinement les principes du développement durable dans notre fonctionnement quotidien :

5.1 Évaluation continue : Nous nous engageons à évaluer régulièrement nos pratiques en matière de développement durable afin de mesurer nos progrès et identifier de nouvelles actions à mettre en place.

Conclusion

En signant cette chartre, chaque membre de notre équipe s'engage à respecter ces principes et à faire de la durabilité un axe central de son action, tant sur le terrain qu'en dehors. Nous souhaitons que cette chartre soit un modèle de référence pour toutes les équipes de Sport Adapté, et qu'elle inspire d'autres à adopter des pratiques responsables et durables pour un avenir plus respectueux de l'environnement et plus inclusif pour tous.

Date d'adoption :

Signature du responsable de l'équipe :

[Nom de l'équipe] [Nom du responsable]

[Signature]

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

A mener sur les sites d'entraînements particulièrement, en dehors et pour l'organisation des équipes

1.1 Gestion des déchets

- Trier les déchets recyclables, non recyclables et organiques
- Utiliser des gourdes plutôt que des bouteilles d'eau en plastique
- Eviter les éléments jetables pour les repas

1.2 Optimisation des ressources

- Favoriser la communication numérique plutôt que le papier
- Choisir des équipements sportifs recyclés, de seconde main ou bien écologique

1.3 Mobilité durable

- Covoiturage
- Transports en commun et transport collectif
- Vélo

2.3 Formation et sensibilisation

- Faire appel aux CROS, CDOS ou bien Liges et Comités du Sport Adapté pour des formations, des animations ou du matériel pédagogique

3.2 Partenariats responsables

- Favoriser les entreprises locales et/ou écoresponsables
- Favoriser les entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser les entreprises adaptées

4.1 Éducation au développement durable

- Faire appel aux associations d'éducation au développement durable
- Utiliser des guides de bonnes pratiques disponibles en ligne ou en bibliothèques